

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 7 (1888)
Heft: 7

Artikel: La médaille du tir de Carouge
Autor: A.H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171121>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Médaille du Tir de Carouge.

Les 5, 6 et 7 Mai dernier, la Société des Carabiniers de Carouge donnait un grand-tir pour fêter l'inauguration du nouveau stand.

Cette circonstance devait ajouter un monument numismatique à la série déjà nombreuse des médailles de tirs genevoises.

L'exécution en a été confiée à MR. C. RICHARD, qui s'est acquitté de sa tâche d'une manière vraiment distinguée.

Nos lecteurs en trouveront avec plaisir la description et la reproduction. Beaucoup, nous en sommes persuadé, chercheront à se procurer cette médaille qui sera *toujours rare*, puisqu'il n'en a été frappé que 90 exemplaires en argent du poids de 39 gr. et 130 exemplaires en bronze.



Droit. Légende circulaire: SOCIÉTÉ DES CARABINIERS DE CAROUGE. Dans le champ, l'écusson de Carouge,*) dans un cartouche orné, reposant sur deux carabines en sautoir, deux fusils munis du sabre-baïonnette et les drapeaux de Genève et de la Confédération; au-dessous deux branches, de chêne à droite, de laurier à gauche, puis la signature du graveur C. RICHARD F. Le trophée est sommé d'un soleil

*) Etabli d'après un dessin signé Blavignac. (Archives 16 Août 1867).

flamboyant et lumineux, montrant au centre le millésime : 1829 (fondation de la Société).

Revers. Couronne formée de deux branches de chêne et de laurier reliées par un nœud de ruban. En exergue: c. r. Dans le champ en cinq lignes horizontales: TIR // D'INAUGURATION // DU STAND // 5. 6. 7 MAI // 1888.

Module 43 millim.

Une petite observation cependant. La médaille de Carouge 1888, comme le droit de la médaille officielle du tir fédéral de Genève 1887, eussent gagné encore en montrant pour les légendes des caractères *romains* ou *égyptiens*, au lieu de caractères *de fantaisie* qui devraient à jamais être bannis des ateliers de graveurs en médailles.

Ceci n'ôte toutefois rien à la valeur de la médaille de Carouge, qui fait honneur à M. C. Richard, dont la réputation d'artiste n'est du reste plus à faire.

A. H.

Varia.

Médaille de l'internement de 1871. Un membre de notre honorable Société Numismatique nous a autorisés à photographier son exemplaire en argent de la médaille qui était en possession de notre collègue M. Charles Reyff-Moppert et qui est décrite dans le Bulletin Numismatique de 1885, page 119. Cette pièce en argent a été cédée après le décès de cet honorable membre par ses héritiers à un autre collègue qui nous fourni les renseignements qui suivent.

L'assertion de M. A. Inwyler (bulletin 185, p. 139) qu'un second exemplaire en argent est en possession d'un collectionneur distingué de Genève, a été confirmée par celui-ci, M. Arnold Meyer, un des membres fondateurs de notre société.

D'après M. Inwyler, il possède lui-même un exemplaire en bronze, et quatre sont à Paris. Total 7 exemplaires, ce qui, croyons-nous, justifie une reproduction photographique de cette pièce. (Planche IV No. 2).